

N° 5806²
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

**concernant la participation du Luxembourg à la
Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS
(29.11.2007)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 22 novembre 2007 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs-commentaire des articles était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet de permettre de participer à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) jusqu'au 15 novembre 2009 avec un maximum de 26 membres de l'Armée luxembourgeoise.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP).

Par la suite, la Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration du 5 novembre 2007 ainsi que de l'avis du Conseil d'Etat du 27 novembre 2007.

Le Conseil d'Etat signale que le projet sous avis ne règle pas la question du port de l'uniforme par les membres de l'Armée luxembourgeoise faisant partie du contingent luxembourgeois. Le Conseil d'Etat laisse aux auteurs du projet de juger de l'utilité d'une disposition précisant que „les membres de l'Armée portent l'uniforme de l'Armée luxembourgeoise. Ils sont autorisés à porter les insignes les identifiant comme membres de la KFOR“.

*

La Conférence des Présidents rend attentive aux observations du Conseil d'Etat et avise positivement le projet de règlement grand-ducal.

Luxembourg, le 29 novembre 2007

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

